

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 3 décembre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2018-12-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Guy Chamberland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia **ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre 2018

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de novembre 2018;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de novembre 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-004

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018 et l'assemblée spéciale du 26 novembre 2018

CONSIDÉRANT

qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018 ainsi que l'assemblée spéciale du 26 novembre 2018, ont été remises à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018, ainsi que l'assemblée spéciale du 26 novembre 2018, tels que déposés aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-005

Adoption du règlement 2018-11-026-002 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT

qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

CONSIDÉRANT

que l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée à être un tel règlement;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 *C.M.*;

CONSIDÉRANT

qu'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT

que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion a été donné le 26 novembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M. , ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100\$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Label:

D'adopter le règlement numéro 2018-11-026-002 sur la gestion contractuelle.

De transmettre une copie dudit règlement au M.A.M.O.T.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-006 Adoption du 1^{er} projet de règlement no 401-18 sur la modification des usages agricoles « Élevage des animaux à coefficient d'odeur élevé »

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé lors d'une séance antérieure pour la modification des usages agricoles pour le règlement 401-18 « Élevage des animaux à coefficient d'odeur élevé »;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'adopter le premier projet de règlement 401-18 (zonage).

De fixer une assemblée de consultation publique lors d'une prochaine séance du Conseil selon les dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-007 Cautionnement du contrat de déneigement des routes municipales

CONSIDÉRANT qu'un cautionnement d'exécution valide pour trois (3) ans est exigé lors de l'acceptation du contrat de déneigement des routes municipales;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire, de 30 jours, avait été accordé au soumissionnaire choisit, soit le 9385-2002 Québec inc., puisqu'il s'agissait d'une toute nouvelle compagnie;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'accorder un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2018 pour régulariser la situation.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-008 **Demande de subvention – Aide financière pour plan d'urgence de la Sécurité Civile - Volet 1**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Nathalie Bonneville:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.

Que la municipalité autorise M. Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-009

Dépenses du mois de novembre 2018 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de novembre 2018 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de novembre 2018 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-010

Correspondance

2018-12-011

Varia :

2018-12-011.001

Rencontre Fruigumes – Bilan 2018

CONSIDÉRANT

la rencontre de Fruigumes ayant lieu le 28 novembre dernier où un bilan a été fait pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a relevé plusieurs problématiques lors de la saison 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Nathalie Bonneville:

De ne pas renouveler l'engagement avec fruigumes pour la saison 2019.

D'autoriser, par contre, le kiosque de fruigumes à s'installer sur les terrains de la Municipalité pour la saison 2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-011.002

Révisions salariales pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe et indexation pour les employés permanents et le Conseil

CONSIDÉRANT

que le salaire de la secrétaire-trésorière adjointe doit être révisé pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité se réfère au taux d'indexation en place pour l'année 2019 pour l'augmentation salariale des employés permanents et des élus;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

Que les membres du Conseil majorent le salaire de la secrétaire-trésorière adjointe à 1,00 \$ de plus de l'heure, effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

Que les membres du Conseil accordent un taux d'indexation de 2.5% pour les employés **permanents** de la Municipalité et de 1.6% pour les membres du conseil, effectif à partir du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-011.003 **Mandat professionnel pour aménagement au quai Ryan**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention du M.F.F.P. au montant de 30 380\$, pour l'aménagement du quai Ryan, afin de dresser des installations pour la pêche récréative;

CONSIDÉRANT que le ministère exige d'avoir toutes les autorisations nécessaires afin de nous accorder la subvention;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

De mandater la firme SM pour nous accompagner dans l'analyse des contraintes règlementaires et l'établissement d'un programme de travail (exigence, calendrier, coûts) en vue des demandes d'autorisation nécessaires.

D'autoriser une enveloppe budgétaire de 3 500\$ (sans taxes) pour l'offre de services professionnels de la firme SM.

2018-12-012 **Période de questions**

2018-12-013 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'Assemblée à 20:00.

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier